



Actes de la conférence internationale

*ENJEUX et PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES en AFRIQUE
FRANCOPHONE*

Dakar, 4-5-6 février 2019

« **Entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes : état de l'art** »

Mathata Mireille Pulchérie-Laure OUATTARA

Doctorante en Histoire Economique et Sociale, Histoire du genre
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan - Stagiaire OFE du
programme FORJE à l'Université Kongo de RDC

mathatamireilleouattara@gmail.com

Prof. Théophile DZAKA-KIKOUTA,

Docteur en économie et HDR, Université Marien Ngouabi de
Brazzaville et Université Kongo en République Démocratique du Congo
(RDC) - Coordinateur du Projet OFE/UK et Superviseur des stagiaires
OFE/UK

dzaka@unistra.fr

RÉSUMÉ *Le champ de la recherche sur l'entrepreneuriat féminin est encouragé par le nombre croissant d'entreprises et d'organisations qu'elles gèrent (Ilo, 2012). Dans la foulée, les travaux portant sur l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation des femmes commencent à prendre de l'ampleur (Hughes et al, 2012), car l'un des enjeux majeurs de l'entrepreneuriat féminin demeure l'autonomisation des femmes. En effet, de nombreuses études ont tenté d'établir un lien de causalité entre l'entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes. Ainsi, pour certains auteurs, l'entrepreneuriat féminin demeure le point d'entrée clé pour améliorer l'autonomisation des femmes à travers l'Afrique francophone et dans le monde, car, l'autonomisation des femmes est devenue un vecteur majeur pour atteindre leur bien-être, leur permettre d'acquérir des droits et réduire la pauvreté du ménage (Golla et al. 2011). Cependant, l'entrepreneuriat a des faces cachées dont les effets sur l'empowerment peuvent non seulement ne pas aboutir, mais conduire à des effets pervers (Djodjo et al.2017). Quel est l'état de la connaissance sur le lien entre entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes ? Cette présente étude a donc pour objet de faire un état des lieux de la littérature sur la question.*

MOTS CLÉS *Entrepreneuriat féminin, autonomisation des femmes, lien de causalité, état de l'art.*

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Pour citer ce document :

Ouattara, M. M. P.-L. ; Dzaka-Kikouta, T. 2019. « Entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes : état de l'art », dans *Enjeux et perspectives économiques en Afrique francophone* (Dakar, 4 – 6 février 2019). Montréal : Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal, 206-223 pages.

INTRODUCTION

Dans les pays africains, l'heure est à *la prise en compte de la dimension genre dans les stratégies de développement de l'économie nationale* (Manika, 2011). Ainsi, l'étude de l'entrepreneuriat féminin conduit vraisemblablement à s'interroger sur sa contribution ou son impact sur le bien-être de la femme et du ménage également sur l'économie nationale. Dans son Rapport sur le Développement Humain de 2009, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) rapportait que 70 pour cent des 1,3 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour étaient des femmes. Les statistiques sur les sexes de la base de données de la Banque Mondiale révèlent également que les femmes connaissent un plus gros taux de chômage que les hommes dans quasiment tous les pays. En Afrique subsaharienne francophone les femmes sont dans une situation plus vulnérable vu que 86 % d'entre elles occupent un emploi précaire, car elles sont plus nombreuses à arriver sur le marché du travail sans formation et entrent dans la vie active à un âge plus précoce que les hommes (Organisation Internationale de la Francophonie, OIF, 2016). Cependant, étant plus entrepreneuses, ces femmes développent des activités génératrices de revenus (AGR) via notamment les micros entreprises ou en qualité de travailleuses indépendantes du secteur informel, opérant essentiellement dans des activités à faible valeur ajoutée (Dzaka-Kikouta, Mabenge 2018). Des études récentes ont conclu que l'autonomisation des femmes était fondamentale pour la réduction de la pauvreté, une condition préalable au développement économique des états, exploitant la possibilité de modifier considérablement l'évolution du Programme 2030 initié par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ainsi, nombreux sont les facteurs sources d'autonomisation, dont l'entrepreneuriat féminin. En effet, l'un des enjeux majeurs de l'entrepreneuriat féminin demeure l'autonomisation des femmes. À cet effet, la littérature sur la question a démontré que l'entrepreneuriat féminin reste le point d'entrée clé pour améliorer l'autonomisation économique des femmes à travers l'Afrique francophone et dans le monde. Alors, pour certains auteurs, en tenant compte des conditions du marché du travail en Afrique, le renforcement de l'entrepreneuriat féminin est le principal outil politique à court terme pour améliorer les opportunités économiques des femmes, ce qui permettra certainement d'accélérer leur autonomisation économique (Commission Économique pour l'Afrique, CEA, 2017). Ainsi, lorsque certains auteurs pensent que l'autonomisation des femmes constitue l'une des conséquences logiques de l'entrepreneuriat féminin, pour d'autres au contraire, sans toutefois nier l'impact positif

de cet entrepreneuriat sur l'autonomisation des femmes soutiennent que l'entrepreneuriat peut ne pas permettre dans certains cas d'atteindre ce but, car l'effet positif de l'entrepreneuriat féminin s'est avéré sur *l'autonomisation* des femmes au niveau individuel et l'est à 25% des cas au niveau macroéconomique. Par contre, les effets non entièrement positifs et pervers de l'entrepreneuriat féminin en situation de mauvaise allocation entrepreneuriale représentent 75% des cas (Djodjo et al. 2017).

Dès lors, notre problématique revient à répondre à la question de recherche suivante : **quel est l'état de la connaissance sur le lien entre entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes ?**

L'objectif de ce papier est de mieux comprendre le lien de causalité qui existe entre entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes ainsi que les tendances qui s'y dégagent. En effet, cet article présente un état de l'art et une synthèse des différentes propositions théoriques effectuées tout en examinant l'évolution du concept de l'entrepreneuriat féminin et de l'autonomisation des femmes. En somme, il analyse les débats actuels sur la question. Ainsi, nous avons observé des tendances contradictoires de convergence et de divergence concernant ce sujet au sein de l'environnement global. Ainsi, la majorité des études (Tchouassi et al, 2002; Akrikpan et al, 2016), montre qu'il existe une corrélation plutôt positive entre entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes. Néanmoins, cette ambiguïté dans les études empiriques examinant ce rapport a comme origine principale la prolifération des différentes conceptualisations ainsi que la multitude de mesures utilisées pour approcher l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation des femmes.

1. CADRE CONCEPTUEL

1.1 Un essai de définition de l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat ou encore l'esprit d'entreprise est un phénomène multidimensionnel d'où la complexité à vouloir tenter une approche définitionnelle. En effet, le phénomène est hétérogène, complexe et équivoque. Il n'existe donc pas de définition unique. L'état de l'art fait apparaître de nombreuses acceptions et une profusion de thématiques où prennent place des notions ou concepts qui ne peuvent fonder la spécificité de l'entrepreneuriat (Manika, 2011). L'entrepreneuriat est un processus dynamique qui consiste à créer de la richesse supplémentaire. Il faut souligner que l'entrepreneur crée des activités pour lutter contre la pauvreté, pour produire des

biens et services utiles à la société également pour atteindre une certaine autonomie financière. Ainsi, pour Ben Cheikh, l'entrepreneuriat est sans doute la suite logique de l'*empowerment* (Ben, 2015).

Selon Eddy Bloy, l'entrepreneuriat apparaît comme un ensemble des connaissances portant sur une activité humaine qui consiste à développer des initiatives visant à réaliser des biens ou des services à travers la mise en place d'une organisation spécifique (Bloy, 2013). Pour le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM), l'entrepreneuriat se définit comme: « Toute tentative de création d'entreprise ou de création de nouvelles entreprises, comme le travail autonome, une nouvelle organisation commerciale ou l'expansion d'une entreprise existante, par un individu, une équipe d'individus ou une entreprise établie Entreprise ».

Notons qu'il existe plusieurs avantages qui découlent de cette définition. Tout d'abord, l'entrepreneuriat n'est pas exclusivement réservé aux entreprises formelles enregistrées. Ensuite, l'ensemble du processus d'entrepreneuriat depuis la phase de planification initiale est internalisé (CEA, 2017). En sommes, nous retenons que l'entrepreneuriat est l'effet de matérialiser une idée conçue dans le but de mettre à jour une nouvelle entreprise que ce soit dans le but de la création des richesses, ou soit pour une finalité sociale (Manika, 2011). Ainsi, si nous prenons les critères comme la légalité, le nombre d'entrepreneurs, la durée de l'activité, le sexe, le statut juridique de l'entrepreneur, nous pouvons classer l'entrepreneuriat en ces quatre types suivant :

Entrepreneuriat formel et informel: l'entrepreneuriat formel comprend les activités relatives à l'économie formalisée c'est-à-dire les activités autorisées et reconnues par l'État.

Entrepreneuriat individuel et entrepreneuriat collectifs : l'entrepreneuriat individuel, c'est la volonté d'une personne de se démarquer, d'acquérir plus d'indépendance et de liberté sans qu'intervienne une autorité. Dans l'entrepreneuriat collectif, les individus partagent les bénéfices et les risques. Ils ont envie d'entreprendre ensemble et non d'être en concurrence.

Entrepreneuriat occasionnel et entrepreneuriat durable : selon la durée de l'activité, l'entrepreneuriat occasionnel reprend les activités temporaires, journalières... alors que l'entrepreneuriat durable correspond aux activités et surtout aux sociétés dont l'exploitation dure longtemps.

Entrepreneuriat privé, entrepreneuriat public et entrepreneuriat social: ici le critère est le statut juridique de l'entreprise. Le privé ; le public concerne les entreprises du secteur privé et le public, les entreprises du secteur public et l'entrepreneuriat social concerne les différentes entreprises du secteur de l'économie sociale.

1.2 L'approche globale de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation des femmes

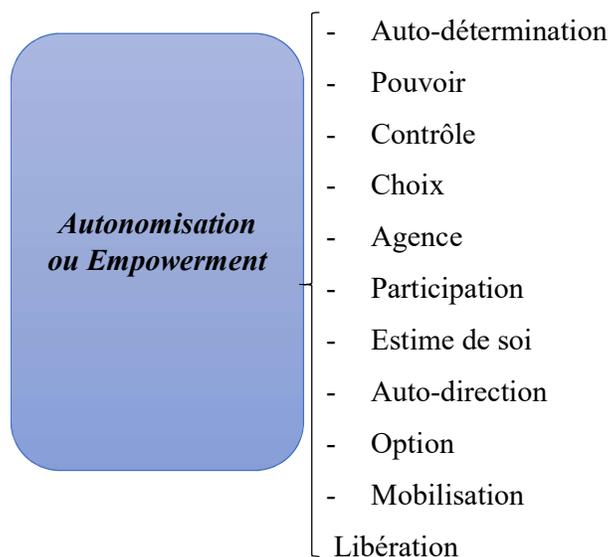
L'entrepreneuriat féminin est souvent labellisé dans la littérature, au même titre que l'entrepreneuriat dit immigré, comme l'entrepreneuriat des minorités. Ainsi, rappelons que les recherches sur l'entrepreneuriat féminin semblent être traversées par deux objectifs d'études distincts (Lebègue, 2011). D'une part, le souhait des chercheurs de lui conférer une place au sein du champ de l'entrepreneuriat engendre le développement d'études majoritairement comparatives qui ont pour but d'extraire ses similitudes et ses différences avec ce champ. D'autre part, la communauté académique engage des recherches en profondeur, à partir d'études de cas et/ou longitudinales, en vue de comprendre la réalité des femmes entrepreneures et de lui préconiser des outils adaptés, ce qui conduira à une approche méthodologique qui devra contribuer à alimenter (Manika, 2011).

Les femmes entrepreneures jouent un rôle essentiel dans le développement socioéconomique de l'Afrique (Organisation Internationale du Travail-OIT, 2009). L'entrepreneuriat féminin qui peut être défini comme la création et le développement d'entreprises par les femmes, a pris depuis plusieurs années une importance croissante dans la plupart des pays développés, mais aussi des pays en voie de développement avec souvent pour ces derniers, des spécificités distinctes. Ainsi, l'entrepreneuriat féminin englobe toutes les activités économiques des femmes, y compris celles de production, de commercialisation. Grâce à l'entrepreneuriat féminin, les femmes développent leurs esprits d'initiative qui se manifeste de manière prépondérante; les femmes ont tendance à s'organiser compte tenu des ressources disponibles pour satisfaire leurs besoins. En résumé, on retient en ce qui concerne *l'entrepreneuriat féminin*, qu'il est généralement admis que les femmes, parce que « mères de famille », sont naturellement portées à entreprendre pour la survie de toute la famille ainsi que pour leur propre autonomie financière. C'est cela qui fait entre autres la spécificité de l'entrepreneuriat féminin. De plus, l'entrepreneuriat féminin se caractérise par des modes de financement particuliers.

Quant à *l'autonomisation ou empowerment*, il faut noter qu'il est difficile de trouver une définition qui englobe tous les aspects du phénomène. Chaque définition essaie de mettre un accent particulier sur certains éléments clés. Ainsi, selon Samman et Santos (2009), Alsop et Heinsohn (2005) et Rowlands (1997), l'autonomisation est le processus par lequel les individus acquièrent, après résistance ou contraintes le pouvoir sous diverses formes. Ici, les auteurs veulent que le pouvoir si on l'acquiert, qu'il soit utile, qu'il serve à atteindre des objectifs en termes de choix effectifs. Le pouvoir doit conduire à l'action, le fait d'agir, de prendre des décisions. Le caractère effectif est très important selon ces auteurs.

L'autonomisation des femmes peut donc se définir comme un processus par lequel celles-ci augmentent leur capital humain, financier et matériel au fur et à mesure qu'elles bénéficient des opportunités économiques (CEA, 2017). La Banque Interaméricaine pour le Développement (BID) définit l'autonomisation des femmes en termes « d'expansion des droits, des ressources, et de la capacité des femmes à prendre des décisions et à agir de façon indépendante dans les sphères sociales, politiques et économiques ». Jusqu'ici, les définitions ne mettent pas un accent particulier sur l'action du concerné, c'est-à-dire la place de la femme elle-même dans ce processus (Djodjo et al, 2017). Le sentiment de l'estime de soi pour les femmes, le droit de faire des choix, le droit d'accéder. Le fait qu'il n'existe pas une définition unique et unanime montre la richesse du concept et son vaste champ d'appréhension. De toute façon, ces définitions ne s'opposent pas, mais plutôt se complètent.

Certains thèmes apparaissent, quelle que soit la considération ou l'orientation donnée par l'auteur. Il s'agit évidemment des mots et expressions suivants : (Voir schémas ci-dessous).



Ainsi, l'autonomisation doit permettre la prise de décision effective, le contrôle de soi et de ses ressources comme une capacité acquise de la transformation par soi pour soi ou pour tiers avec des ressources et opportunités disponibles. Ce qui corrobore la logique d'action du féminisme qu'est l'égalité genre et l'équité dans la société (Djodjo et al. 2017). Selon la littérature, le processus d'autonomisation des femmes est fondé sur trois éléments clés indissociables (Samman et Santos, 2009). Ce sont : les ressources, le processus, et les résultats. Les ressources sont les préalables qui créent les conditions dans lesquelles le "choix" s'opère, l'agence est le processus par lequel se font les choix et les résultats sont l'aboutissement des choix (Djodjo et al. 2011).

Les études menées par certains auteurs ont montré que les ressources constituent un véritable catalyseur qui permet d'accélérer le processus d'autonomisation alors que les résultats sont l'aboutissement du processus. Toutefois, les deux facteurs ne peuvent pas être considérés comme source d'autonomisation. À cet effet, l'agence pour plusieurs

auteurs est l'élément central (Alsop et Heinsohn, 2005). C'est elle qui détermine la capacité des individus à formuler des choix stratégiques et de contrôler les ressources et les décisions qui affectent les résultats obtenus. Elle met en évidence la potentialité de prendre des décisions stratégiques face aux opportunités qu'offre l'environnement économique, social, politique, institutionnel. À cela, l'agence interfère l'environnement qui est aussi d'une importance donnée puisque donnant accès ou non aux opportunités et c'est la femme elle-même qui devra saisir ces opportunités. Cela peut conduire à des effets positifs (amélioration ou progrès en termes d'autonomisation), nuls (pas de progrès) et pires (c'est-à-dire considéré comme des effets pervers) (Djodjo et al. 2011).

1.3 Les caractéristiques des activités de la femme entrepreneure

Comme mentionné précédemment, les femmes entreprennent souvent dans le secteur informel de l'économie et occupent généralement des emplois précaires. En effet, les secteurs d'activité dans lesquels se lancent le plus les femmes nécessitent peu d'investissements (Manika, 2011). Par rapport à l'origine des produits commercialisés, nous pouvons citer les activités suivantes : L'agriculture ou l'artisanat avec la vente des produits créés soit en tant que maraîchère ou paysanne soit en qualité d'artisane ; le petit commerce avec la vente le long des voies publiques des produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires, la boisson, le pétrole, les braises et autres articles ménagers ; les prestations de services telles que l'exploitation d'une maison de coiffure, d'un restaurant, d'un dépôt de boisson, services aux personnes

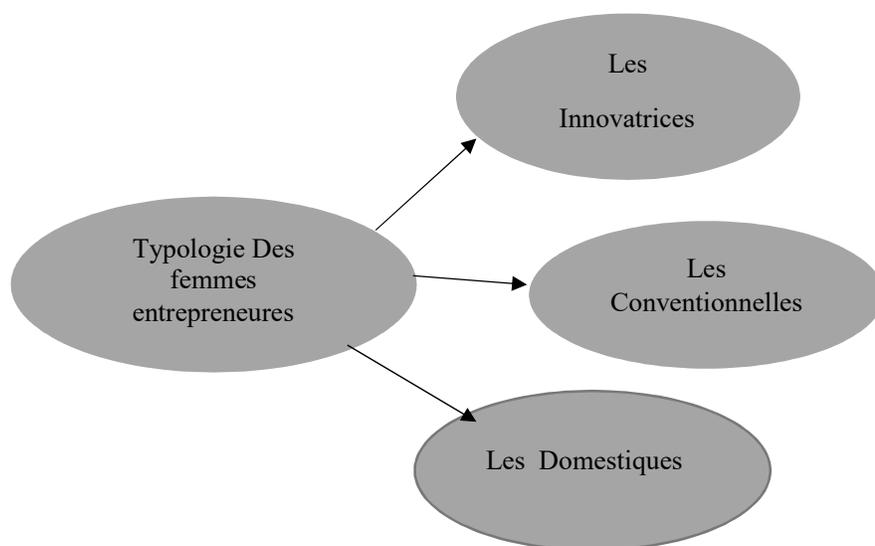
2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

2.1 Des théories autour des concepts de potentialités et d'intentions entrepreneuriales des femmes

2.2 Plusieurs auteurs se sont intéressés aux dimensions qui structurent les potentialités entrepreneuriales des femmes. Celles-ci peuvent être définies comme l'ensemble des caractéristiques représentant la capacité de l'entrepreneure à réussir dans son métier, ce sont: les dimensions relatives aux antécédents, aux motivations, aux aptitudes, aux attitudes et aux intérêts que nous pouvons qualifier de potentialités entrepreneuriales de la femme entrepreneure. (Akrikpan, Rayaleh, 2016). (Voir tableau ci-dessous)

<p>LES ANTÉCÉDENTS</p> <p>(Akrikpan et Rayaleh, 2016)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la personne • Sexe • Age • Expérience • Parenté
<p>LES MOTIVATIONS</p> <p>(Mullen et al, (2008), Eijdenberg et Masurel (2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le modèle Push/Pull, Nécessité/opportunité • Besoin de réalisation, • de pouvoir, • d'autonomie, • de réussite, • de défis
<p>LES APTITUDES</p> <p>(Brockhaus, 1980 ; Brockhaus, 1980b ; Brockhaus, 1982 ; Pnaday et Teward, 1979).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'actions, • De prise de risques, • La croyance de pouvoir de pouvoir influencer les évènements
<p>LES ATTITUDES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La perception religieuse, • La perception du changement • La perception de la concurrence
<p>LES INTÉRÊTS</p> <p>Baum et Locke (2004) ; Locke et Collins, (2003).</p> <p>Bierly, Kessler et Christensen (2000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation (Aimer à réaliser des innovations) • L'action (agir et faire soi-même) • Les comportements réels (savoir- faire et savoir être)

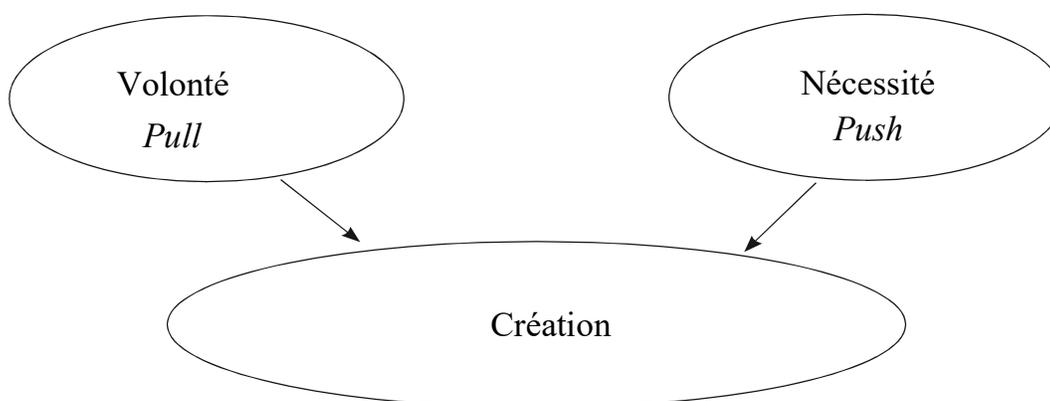
Goffee et Scase (1985), se sont quant à eux intéressés aux typologies de femmes entrepreneures. En effet, dans cette étude, les deux auteurs croisent deux variables que sont : l'attachement au rôle traditionnel de la femme et l'attachement aux idées entrepreneuriales. Ce croisement les a donc conduit à identifier trois types d'entrepreneures. Il s'agit des conventionnelles, des domestiques et des innovatrices. Les « conventionnelles », créent une entreprise dans le but de compléter un revenu familial insuffisant. Elles choisissent souvent des secteurs dans le prolongement de leur rôle traditionnel dans le contexte familial. Les « domestiques », sont des femmes dont la motivation principale est le besoin de flexibilité en cohérence avec l'exercice des responsabilités. « Les innovatrices » sont des femmes ambitieuses qui saisissent des opportunités en dehors de leurs domaines d'expérience. Pour elles, le travail est un thème central, plus important que le fait d'assumer le rôle traditionnel des femmes (Akripkan et al, 2016). (Voir schémas ci-dessous)



Shéma représentant la typologie de femmes entrepreneures, Goffee et Scase (1985)

Il faut souligner que les motivations liées à l'intention entrepreneuriale diffèrent d'une femme entrepreneure à une autre. Ainsi, plusieurs auteurs soulignent que les femmes sont attirées par des facteurs positifs ou *pull* et des facteurs négatifs ou *push*. Les facteurs positifs traduisent le besoin d'indépendance, le goût d'entreprendre, l'épanouissement personnel, le besoin de flexibilité sous-tendant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie de famille (Verheul et al, 2010). Les facteurs négatifs résultent d'une contrainte liée à une situation conjoncturelle, comme le chômage, un revenu familial faible, l'insatisfaction au travail. (Voir à ce propos le schéma ci-dessous réalisé par Duchenaud et Orhan, 2000).

<ul style="list-style-type: none"> • Indépendance • Accomplissement personnel • Goût d'entreprendre • Revenu • Mission sociale • Statut social et pouvoir • Autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu familial insuffisant • Insatisfaction dans le travail salarié • Difficulté à trouver un emploi • Perte d'emploi • Flexibilité d'emploi du temps et préoccupations familiales
--	---



Source : Duchenaud et Orhan, 2000

Pour d'autres auteurs, ce sont plutôt l'environnement familial, le statut matrimonial, la dimension culturelle et religieuse, qui constituent les facteurs majeurs qui influencent l'intention entrepreneuriale des femmes. L'entrepreneuriat féminin, au-delà du phénomène économique et social, comporte aussi une dimension socioculturelle, qui influence de façon significative l'intention entrepreneuriale des femmes. Ces auteurs, estiment que les sociétés ayant une attitude positive vis-à-vis de l'entrepreneuriat féminin constituent un terreau plus favorable à l'esprit d'initiative des femmes. Un autre élément fondamental relevant du champ religieux est largement associé aux pratiques entrepreneuriales (Dichéneaut et Orhan, 2002). Ainsi, l'analyse de Tribou (1995), renforce le point de vue selon lequel la religion musulmane comme celle des protestants ont un impact sur les comportements entrepreneuriaux.

3. ENTREPRENEURIAT FEMININ ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES : QUEL LIEN ?

Les travaux portant sur l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes prennent de plus en plus de l'ampleur (Hughes et al, 2012). Ainsi, nous allons tenter de faire un état des lieux de la littérature sur le lien de causalité qui existe entre les deux concepts. En effet, si la majorité des auteurs soutiennent que l'entrepreneuriat féminin conduit inéluctablement à l'autonomisation des femmes, pour certains par contre des obstacles liées à plusieurs facteurs notamment le facteur *push* ne permettent pas dans certains cas d'atteindre cette autonomie. Ainsi, les avis restent très partagés concernant cette question.

Il faut souligner que l'entrepreneuriat pull et push n'enregistrent pas les mêmes niveaux de performance et de satisfaction et pour causes les facteurs de succès sont beaucoup plus présents du côté de l'entrepreneuriat pull. Plusieurs études ont fait ressortir ces facteurs de succès. Certains auteurs se sont intéressés à la dimension économique que revêt le concept d'autonomisation. En effet, pour ces auteurs, l'essentiel du progrès à faire dans ce sens concerne l'autonomisation financière (Guérin, 2005). Ceci a donc été reconnu et recommandé par de nombreux organismes internationaux tels que: la Banque Mondiale, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont la conclusion est de faire accéder les femmes à l'emploi. Hoffman (2003), quant à lui, distingue la dimension économique comme l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus. Certains auteurs précisent plutôt l'entrepreneuriat féminin.

Djodjo et al., soutiennent quant à eux que, l'acquisition de revenu permettra à la femme de participer non seulement aux dépenses liées au ménage, mais également à subvenir à ses propres besoins contre quoi les hommes échangent une partie de leur pouvoir de décision. En Afrique, quelques travaux de recherches ont été menés sur ce sujet (Tchoussi, 2002 au Cameroun; Guerrin, 2002 au Sénégal ; Kane, 2009 en Mauritanie). Ces recherches considèrent l'entrepreneuriat féminin comme source d'autonomisation des femmes, d'emplois et d'innovation. L'entrepreneuriat féminin est considéré dans tous les pays africains, par les gouvernants, les analystes et les bailleurs de fonds, comme l'un des moteurs du développement et l'une des sources d'emplois et est mis en avant dans toutes les politiques économiques et sociales.

Par rapport aux connaissances accumulées sur l'entrepreneuriat féminin, de nombreux travaux de recherche relèvent d'abord leurs faiblesses méthodologiques (Brush, 1992) puis soulignent qu'un certain nombre de problématiques liées au sujet notamment l'autonomisation des femmes et ayant fait l'objet de recherches, nécessitent davantage d'explications (Brush, 1992; Barret, 1994). C'est ainsi que les motivations des femmes entrepreneurs, les études comparatives opposant les femmes entrepreneurs et d'autres groupes actifs, des recherches axées sur des compromis ou des rapports entre certains aspects de la vie des femmes entrepreneurs et leurs affaires, les obstacles à l'entrepreneuriat féminin, apparaissent alors, parmi tant d'autres, comme des pistes de recherche insuffisamment explorées jusqu'ici (Brush, 1992).

A titre d'exemple, au Cameroun, comme dans la plupart des États de l'Afrique au sud du Sahara, on s'est largement intéressé jusqu'ici à la relation entre le développement économique du pays et l'entrepreneuriat féminin, s'agissant notamment de sa contribution au recul de la pauvreté et des inégalités par la création d'emplois et surtout à l'autonomisation des femmes (Onana 2000, Tchouassi, 2017). On ne peut parler d'autonomisation des femmes sans faire recours à l'entrepreneuriat féminin, car les deux concepts sont indissociables. Alors, les gouvernants encouragent l'entrepreneuriat féminin « clé de voute » pour atteindre l'autonomisation des femmes, car, les bénéfices de l'autonomisation des femmes vont jusqu'aux générations futures.

A travers l'autonomisation des femmes, c'est l'éducation, la santé des enfants ou généralement les conditions de vie des enfants qui se trouvent positivement affectées. Ainsi, la littérature accorde une place de choix à l'entrepreneuriat comme source de revenu nécessaire à ces femmes de s'autonomiser (Hoffman, 2003). Cependant, l'entrepreneuriat a des faces cachées dont les effets sur l'*empowerment* peuvent non seulement ne pas aboutir, mais conduire à des effets pervers (entrepreneuriat *pull*) comme signifié précédemment.

Cette étude basée sur la revue de la littérature a permis de mesurer les effets produits par l'entrepreneuriat sur l'*empowerment* et montrer comment la solution souhaitée peut ne pas être obtenue. Son intérêt est de distinguer les différents effets possibles en fonction de l'habileté entrepreneuriale pour éclairer sur les mesures optimales d'allocation entrepreneuriale (Djodjo et al, 2011).

CONCLUSION

L'entrepreneuriat féminin se situe en amont dans le processus d'autonomisation des femmes. Cette étude examine le lien de causalité entre entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes à travers un état des lieux de la littérature sur la question. Ainsi, sur la base des études antérieures, nous constatons que le lien qui existe entre ces deux concepts est en général assez bien établi, malgré des lacunes concernant la mesure et les questions méthodologiques et théoriques qui l'entourent. En effet, de nombreux auteurs lient en premier l'autonomisation des femmes à sa dimension économique et considèrent que l'essentiel à faire dans ce sens, concerne l'autonomisation financière. Ainsi, reconnu par les organismes internationaux (Banque Mondiale, PNUD, OCDE, CEA), affirmant l'existence d'une relation positive de l'entrepreneuriat féminin sur l'autonomisation des femmes qui joue un rôle économique et social fondamental surtout que les femmes deviennent de plus en plus présentes dans le tissu économique.

Cependant, les barrières sociales, culturelles et religieuses ainsi que le facteur *pull* peuvent constituer parfois un frein au processus d'autonomisation des femmes. L'entrepreneuriat a donc des faces cachées dont les effets sur l'*empowerment* peuvent non seulement ne pas aboutir, mais conduire à des effets pervers.

Pour conclure, nous retenons qu'en dépit de tout, l'entrepreneuriat féminin contribue efficacement à la mise à disposition des ressources comme conditions préalables de choix et source d'impulsion de l'autonomisation des femmes. Comme pistes de recherche, cette étude pourrait être approfondie dans le cadre d'une étude empirique portant sur l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes commerçantes en Côte-d'Ivoire que nous comptons réaliser très prochainement.

BIBLIOGRAPHIE

Akrikpan K. et Mahamoud R.A, 2016, « Typologie des créatrices d'entreprise djiboutiennes en termes de potentialités entrepreneuriales : importance des antécédents familiaux et professionnels » in *Revue internationale des sciences de l'organisation*, N° 2, pp. 41 à 78.

Alsop et Heinsohn, N. 2005. «Measuring empowerment in practice: Structuring, analysing and framing indicators». *World Bank Policy Research Working Paper*.n°3510. pp. 3-10.

Barret, M.A. 1994, « Feminism and entrepreneurship: further reflexions on theory and Australian study », *ISB working paper*.

Ben Cheikh, *L'intention de créer une Star-up en TIC : Cas des Ingénieurs Tunisiens*, Institution Supérieure de Gestion Sousse-Tunisie, Master de recherche en *Entrepreneuriat*,

Bloy Eddy, *Entrepreneuriat et développement durable en francophonie*.

Brush C. et al. 1992, « Research on women business owners : past trends, and new perspective and future directions », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 16, n°4, p. 5-30

Djodjo G., El Oualidi M.N et Diaw A. 2017. «Mesure de l'empowerment des femmes : un essai théorique basé sur la typologie entrepreneuriale», in *Revue "Repères et Perspectives Economiques"* [En ligne], 01 / 1er semestre 2017, mis en ligne le 28 avril 2017.

Ducheneaut B. et Orhan M., 2000, « Les femmes entrepreneurs en France », *Séli Arslan*, 384p.

Dzaka-Kikouta, T. et Mabenge. C. 2018. « Enjeux de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique francophone », dans *La Francophonie économique 1. Situation économique en Afrique francophone : enjeux et perspectives*, sous la direction de Brahim Boudarbat. Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal : pp. 118-153.

Ilo, 2012, *Global estimate of labour Executive Summary*, [Online] Available : <http://www.ilo.org/entreprise>

Goffee R. et Scase R., 1985, "Women in charge: the experiences of women entrepreneurs", *London : Allen & Irwin*.

- Golla, A.M., Malhotra, A., Nanda, P. and Mehra R. 2011. *Understanding and measuring women's economic empowerment: Definitions, framework and indicators*. International Center for Research on Women (ICRW).
- Guerrin I. (1996). *Epargne crédit en milieu rural : méthodologie d'intervention, l'exemple de l'Ouest-Cameroun*, mémoire de DEA, Faculté de Sciences Economiques, Université Lyon 2, 288
- Hoffman, E. 2003. « Comment évaluer l'empowerment des femmes défavorisées? Éléments de réflexion à partir de projets de développement dans des pays du Sud ». *En ligne*. <http://www.cota.be/SPIP/IMG/pdf/Elisabeth_Hofmann_oct_2003>.
- Hughes, K.D. 2003. «Pushed or Pulled? Women's Entry into Self-Employment and Small Business Ownership». *Gender, Work and Organization*.10(4). pp. 433-454.
- Hughes, K.D. 2006. «Exploring Motivation and Success Among Canadian Women Entrepreneurs». *Journal of Small Business and Entrepreneurship*.19(2). pp. 107-120.
- Kane N, 2009, *Problématique de l'entrepreneuriat féminin en Mauritanie : essai de validation d'un modèle*, Thèse de doctorat Université de Reims, 301p.
- Manika-Manzongani J.P., 2012, « Les déterminants du financement des femmes entrepreneures par la micro finance en RDC », *11^e Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME*, Brest, UBO.
- OCDE (1999), *Le financement des PME dirigées par des femmes : questions et tendances*, *Direction de la Science, de la Technologie et de l'Industrie, Comité de l'Industrie*, 42 p.
- OIT (2009), *Forum panafricain sur le développement de l'entrepreneuriat féminin : Une réponse à la crise financière et économique*, 27-29 octobre, Caire, Egypte.
- Onana F.X., 2006, *Motivations et modes de gestion des femmes entrepreneurs au Cameroun : une étude exploratoire*. Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Bordeaux 4.

- ONU/UA, 2016, *L'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes en Afrique : le rôle de la formation à l'entrepreneuriat pour le développement*. Note d'information, ONU, Union Africaine, New-York, ONU, 3p, www.un.org/fr/africa.
- PNUD. 2016. «Rapport sur le développement humain en Afrique 2016», *Rapport exécutif sommaire*. 24 p.
- Samman, E. et Santos M.E. 2009. *Agency and empowerment: A review of concepts, indicators and empirical evidence*, Oxford Poverty and Human Development Initiative. 15 p.
- Tchouassi G., 2003, *Entreprendre au féminin au Cameroun : possibilités et limites*. ISH, Université de Lyon2.
- Tribou G. (1995), *L'entrepreneur musulman : l'islam et la rationalité d'entreprise*, Paris, l'Harmattan.
- Verheul, I., Roy T.R., Hessels J. et Peter Z. 2010. «Factors Influencing the Entrepreneurial Engagement of Opportunity and Necessity Entrepreneurs». *Verheul Thurik Hessels Zwan Opp Nec v16.doc*.